SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

DLE
Direction des Laboratoires et de l'Environnement
Laboratoire d'Analyses et Prélèvements

82 avenue Kléber 92700 COLOMBES
Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr

RAPPORT

cofrac ESSAIS

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **VALORISATION AGRO BTF (3624)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **08/01/2021**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-2021-229**
Rapport autorisé le : **21-JANV.-2021 13:57**

SIAAP SEINE AVAL

FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-21705 / BTF prélevé le 06-JANV.-2021 00:00
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

08ED/2021/0100_CVD

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		08/01/2021				1	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	08/01/2021	*			50.1	%		
Matières Volatiles interne %MB	Méthode interne 26-LAB-MOP-126	08/01/2021	*			18.63	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN 15407	12/01/2021	*			13.05	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN 15407	12/01/2021	*			130.50	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN 15407	12/01/2021	*			0.99	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN 15407	12/01/2021	*			9.90	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	12/01/2021				13.2	-		
Arsenic	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée) NF EN ISO 15586	14/01/2021	*			<5.2	mg/(kg MS)		
Sélénium	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée) NF EN ISO 15586	14/01/2021	*			<5.2	mg/(kg MS)		
Mercure	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17852	13/01/2021	*			0.90	mg/(kg MS)	10	mg/(kg MS)
Aluminium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			7877	mg/kg MS		
Bore	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021				<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			6.89	% sur brute		
Cadmium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			2.9	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			6.8	mg/kg MS		
Chrome	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme	14/01/2021	*			58.6	mg/kg MS	1000	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
		abrogée) NF EN ISO 11885								
	Cuivre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			644	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
	Fer	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			93321	mg/kg MS		
	POTASSIUM (en K2O)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			0.09	% sur brute		
	MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			0.58	% sur brute		
	Manganèse	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			238	mg/kg MS		
	Molybdène	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			9.5	mg/kg MS		
	Sodium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			346	mg/kg MS		
	Nickel	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			35.0	mg/kg MS	200	mg/kg MS
	Plomb	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			117	mg/kg MS	800	mg/kg MS
	Soufre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			24143	mg/kg MS		
	Zinc	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	14/01/2021	*			1769	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
	somme des Metox	Calcul	14/01/2021				2506	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
	PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	08/01/2021	*		r	<0.013	mg/(kg MS)		
	PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	08/01/2021	*		r	<0.013	mg/(kg MS)		
	PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	08/01/2021	*		r	0.017	mg/(kg MS)		
	PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	08/01/2021	*		r	0.013	mg/(kg MS)		
	PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	08/01/2021	*		r	0.033	mg/(kg MS)		
	PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	08/01/2021	*		r	0.031	mg/(kg MS)		

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

DLE
Direction des Laboratoires et de l'Environnement
Laboratoire d'Analyses et Prélèvements
82 avenue Kléber 92700 COLOMBES
Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr

RAPPORT

cofrac ESSAIS

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	08/01/2021	*		r	0.028	mg/(kg MS)		
	Somme 7 PCB	Calcul	08/01/2021			r	0.15	mg/(kg MS)	0.8	mg/(kg MS)
	Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	08/01/2021	*		r	0.59	mg/(kg MS)	5	mg/(kg MS)
	Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	08/01/2021	*		r	0.29	mg/(kg MS)	2.5	mg/(kg MS)
	Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	08/01/2021	*		r	0.27	mg/(kg MS)	2	mg/(kg MS)
	Phosphore total (P2O5)	Méthode interne : 26-LAB-MOP-511, 26-LAB-MOP-051 et tableur de calcul des oxydes log-84	12/01/2021	*		r	4.90	% sur brute		
	Azote ammoniacal (NH4)	Méthode interne : 26-LAB-MOP-097	08/01/2021	*		r	0.212	% MB		
	pH	NF EN 15933	08/01/2021	*		r	8.5	unité pH		
	Température de mesure du pH	Méthode interne	08/01/2021				20.2	°C		
	Refus	NF EN 16179	08/01/2021				<5.0	%		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :
Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :
BO : BOUE

Laure MENJOU
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 2021-01
Siccité (moyenne d'analyses quotidiennes) : 50.1%

☒ Boue Seine Aval
☐ Boue réglementaire
☐ Boue non conforme. FNC n°

DATE : 15/01/2021 VISA Laboratoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	DLE Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	RAPPORT

Votre commande : **BACTERIO BTF (3618)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **05/01/2021**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-LAM-2021-44**
Rapport autorisé le : **15-JANV.-2021 17:11**

SIAAP SEINE AVAL

FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-21761 / BTF prélevé le **04-JANV.-2021 07:00**
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

08ED/2021/0100_CVD

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité
	Coliformes Thermotolérants	Méthode interne 26-LAB-MOP-103	05/01/2021				Absence	UFC/gMS
	Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	05/01/2021				<5.60E+00	NPP/gMS
	Semaine prélèvement		05/01/2021				1	-

Observations liées aux résultats :
Matière sèche : 54.2% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2021-21)
Résultats :
- E. Coli = <5.6 NPP/mL
- Coliformes Thermotolérants = absence dans 0.001 mL

Légende :
BO : BOUE

Ingrid ROHART
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 2021-01
Microbiologie :
☑ Coliformes thermotolérants : /g MS
☑ Escherichia coli : /g MS
DATE : 21/01/21 VISA Laboratoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.